

FÉDÉRATION DES CANADIENS-FRANÇAIS

Bulletin de liaison No 22

Lundi 23 mai 2022

Matière

- 1- Présentation
- 2- Avec une rare clairvoyance, François-Albert Angers avait identifié ce qui ruinerait le souverainisme

Rédaction : Gilles Verrier
Édition et diffusion : Pierre Bouchard



1- Présentation

Le numéro de mai commémore deux événements de notre histoire que 320 ans séparent. Une victoire et une défaite.

La mort héroïque de Dollard des Ormeaux et de ses compagnons n'était pas un sacrifice inutile en 1660. Les Iroquois furent si impressionnés par le courage des jeunes gens qu'ils renoncèrent à leur plan de destruction de la colonie. La Fête de Dollard nous enseigne que le courage de quelques uns peut parfois produire des miracles au profit d'un grand nombre. Nous souhaitons à tous une bonne Fête de Dollard.

En revanche, on verra en détail dans ce numéro qu'une aventure mal inspirée et mal conduite entraîne parfois de funestes conséquences. Le référendum du 20 mai 1980, un détour inutile devant l'imminence de négociations et un alibi pour ne pas les préparer avec tout le sérieux nécessaire, conduira à la défaite humiliante de la Loi constitutionnelle de 1982. Avec le trop vite oublié François-Albert Angers, nous revenons sur ce douloureux épisode avec une analyse substantielle. Après 42 ans à piétiner, la classe politique francophone n'a pas fini de tirer les leçons qu'Angers avait commencé à formuler avec à propos, dès octobre de la même année. Bonne lecture et bonne réflexion.

2- Avec une rare clairvoyance, François-Albert Angers avait identifié ce qui ruinerait le souverainisme

Un patriote exemplaire Un opposant au libéralisme

Un grand intellectuel hongrois, Istvan Bibo, a déploré la déformation de la culture politique des pays de l'Europe centrale et orientale, souvent incapables d'analyser de manière lucide les phases les plus douloureuses de leur propre histoire.

Guy Laforest

Résumé : À partir des critiques du référendum de 1980 formulées par François-Albert Angers et de l'actualité récente, Gilles Verrier poursuit une réflexion entamée depuis vingt ans sur les ratages du péquisme. Pour lui, on peut relire François-Albert Angers pour y découvrir les éléments d'une doctrine politique des Canadiens-Français du temps présent. [8137 mots – temps de lecture 30 min]

par Gilles Verrier

1- La stature et l'énergie d'un homme

J'ai croisé François-Albert Angers à 17 ans, quand je commençais à m'intéresser aux affaires publiques, j'en ai gardé le souvenir d'un homme électrisant et mobilisateur. Comme un voltigeur, il allait d'une table à l'autre dans une salle pleine à craquer, où les représentants de quelque 200 associations s'entassaient, rassemblés pour mettre sur pied le Front Québec français (FQF). Directeur de L'Action nationale et président de la Société Saint-Jean-Baptiste, Angers était en 1963, la cheville ouvrière de cette grande coalition contre le Bill 63.

Le Premier ministre Jean-Jacques Bertrand avait succédé à Daniel Johnson. Mais il n'était pas son continuateur. En tout cas, pas avec le projet de loi qui allait confirmer pour les enfants d'immigrants le libre choix de la langue d'enseignement au sein du réseau public. L'idée était mal reçue. Elle planait comme une menace sur la capacité des Canadiens-Français de se perpétuer en tant que majorité. Angers ne voulait pas en rester là. Il avait compris que sans imposer une scolarité en français aux enfants d'immigrants, ces derniers iraient grossir les rangs de la puissante minorité anglophone. Québec détenait des compétences constitutionnelles en matière d'éducation, il devait les exercer pleinement.

L'opposition est vive. On manifeste, on descend dans la rue. Angers et le FQF exigent ...

... que dans toutes les institutions publiques et dans celles financées ou subventionnées par l'État du Québec la langue d'enseignement pour toutes les matières soit la langue officielle du Québec, exception faite de l'enseignement d'une langue seconde.

À Québec bataillent trois députés. Il faut se souvenir des noms : Yves Michaud, encore au PLQ; les deux autres, du parti gouvernemental de l'Union nationale, étaient Antonio Flamand et Jérôme Proulx. Ce dernier dira : le bill 63 place les choix individuels au-dessus du « *bien-être de la collectivité et des intérêts supérieurs de la nation* ». ⁱ

Si je prends la peine de rappeler ces faits, c'est pour donner une idée de la stature de l'homme. François-Albert Angers avait fait sa marque au sommet de nos associations nationalistes bien des années avant le référendum de 1980. Sur l'exercice référendaire il formulera des critiques approfondies qui auraient dû provoquer une onde de choc, un remue-méninge qu'on attend toujours. Mais il n'est pas trop tard, considérant que son apport à l'élaboration d'une doctrine nationale solide est toujours d'une étonnante actualité. Qui plus est, la persistance des égarements initiés à l'époque par le couple Lévesque-Morin, et le déclin continu du souverainisme, ensuite, nous convainquent que le temps lui a donné raison. Le texte qui suit va démontrer qu'Angers avait vu juste. Mais plus encore, nous fournissant des idées qui transcendent l'attrait pour la conjoncture immédiate, il est allé au fond des choses. C'est pourquoi, selon nous, sa pensée forme un socle sur lequel on peut s'appuyer en toute confiance pour parfaire une doctrine nationale réellement patriotique.

2- L'importance de F-A Angers pour aujourd'hui

Les thèses énoncées dans **Après le référendum II** ⁱⁱ, sont celles d'un patriote désintéressé arrivé au terme d'une réflexion originale et non partisane. Ses observations sur une aventure référendaire qu'il a qualifiée de « mal engagée et mal conduite » frappent par leur clairvoyance. Ce n'est plus de stratégie et de tactique qu'il nous parle, comme c'était en partie le cas dans **Après le référendum I**, c'est carrément ici le débusquage méthodique de la doctrine du Parti québécois dont il s'agit. Sa clarté de vues sur les leçons à tirer de l'échec référendaire est d'autant plus remarquable que le texte paraît moins de six mois après la défaite de 1980, donc avec très peu de recul. Quarante-deux ans plus tard, beaucoup de ses recommandations s'appliquent toujours à notre réalité nationale.

Il me fallait revenir, comme je l'ai fait plus haut, sur la mobilisation spectaculaire contre le Bill 63, pour mettre en relief la morosité générale d'aujourd'hui. Mais ce que l'on peut interpréter comme une déprime nationale inédite n'est pas nouveau. La morosité existait aussi avant les années 1960, il ne faut pas se tromper. Je l'ai réalisé quand je suis tombé sur John Grube, un torontois sympathique à la cause, qui signait, lui aussi en 1980 : **La pensée nationale de François-Albert Angers** ⁱⁱⁱ. Si nous ne comptons pas revenir en détail sur son texte ici, il vaut la peine de le citer brièvement.

Pour comprendre la contribution de M. Angers à la pensée nationale, il faut savoir que de 1938 à 1958 il repensa maintes facettes du problème national. C'est vers 1958 qu'il entreprit, presque seul, une campagne contre la dénationalisation fondamentale de la pensée québécoise. Toute la jeune génération paraissait perdue à la nation, déracinée, avare des recettes toutes faites et peu soucieuse de la pensée de ses devanciers. ^{iv}

La pensée nationale avait donc connu d'autres creux de vague. Et c'est par deux fois qu'Angers a tenté de tirer la nation vers le haut. En 1958, il avait réussi, avec d'autres bien sûr. Mais pour ce qui est de l'après 1980, dont nous vivons toujours les suites, il faudra s'armer de patience, comme Angers, cité par John Grube, l'écrivait en 1959 :



Il faut d'abord souligner que les conséquences d'un nouveau principe, une fois posé, ne se manifestent qu'avec une certaine lenteur, surtout quand il s'agit d'un effet qui doit se transmettre à travers toute la structure du corps social. Pour juger de l'influence sur les traditions familiales, sur les orientations politiques, sur la mentalité sociale, etc., d'une mesure politique, il faut envisager des périodes de temps fort longues et ne pas crier trop vite victoire ou défaite!^v

Son attitude de 1959, celle de la persistance face à un « nouveau principe », a payé des dividendes avec l'essor de l'indépendantisme des années 1960, lequel, on le sait, a décliné substantiellement après 1980. On passera sur le feu de paille de 1995, pour évoquer plutôt la dernière élection, ou la prochaine si l'on veut anticiper ! pour constater que le PQ a raté le coche. Dans cette fin de cycle de l'identité québécoise, nécessaire à l'étapisme, nous pouvons encore nous féliciter de pouvoir recevoir l'éclairage du François-Albert Angers de 1980. S'il ne faut jamais se compter battu, les circonstances étant aujourd'hui moins favorables, en tout cas pour l'avenir prévisible, il faudra plus de temps qu'en 1959 pour qu'un « nouveau principe » se transmette « à travers toute la structure du corps social ».

3- Le déclin du nationalisme 1 – F-A Angers, un opposant au libéralisme

À quoi faudrait-il attribuer le déclin du nationalisme ?

En homme de son temps, Angers ne pouvait anticiper l'importance que prendraient un certain nombre de phénomènes apparus plus tard. Les réminiscences du déclin sont nationales et internationales, mais Angers ne déborde pas des cadres nationaux et ses thèses économiques ont vieilli. Nous y reviendrons plus loin.

C'est ailleurs qu'il est fort. C'est dans son texte de l'automne 1980, qu'Angers mettra en pièces l'adhésion fatale du PQ au libéralisme philosophique et politique. Sans mentionner les mots, il fera remonter cette adhésion à « une dizaine d'années ». En fait, on pourrait tenir le congrès de 1974, le congrès de l'étapisme, pour le responsable d'un souverainisme qui a basculé dans le giron de la pensée libérale. La Fédération des Canadiens-Français avait produit un dossier étoffé à l'occasion des 45 ans de l'étapisme^{vi}.

Un texte plus court en regroupe les conclusions. Il faut le lire pour bien cerner l'importance du virage effectué par le PQ dans la foulée de l'adhésion de Claude Morin au parti, en 1972.^{vii} Nous verrons plus loin que la charge de François-Albert Angers gravite autour de ce virage, devenu irrémédiable. La preuve en est que tout ce qu'avait déballé Angers a été reçu dans l'indifférence générale.

Qu'est-ce que le libéralisme^{viii} ? Pour en donner une définition toute simple, disons que c'est la doctrine de la prépondérance des droits individuels, la doctrine dominante et constitutionnelle au Canada. C'est sur elle que Pierre Elliott Trudeau a fondé la constitution de 1982 et imposé la charte des droits. Très tôt, face à la montée du trudeauisme idéologique, le souverainisme québécois s'était retranché dans un malaise défensif. Ne parvenant pas à contrer la doctrine de Trudeau sur le plan de la philosophie politique, ne voulant pas le faire parce qu'un combat pour la vérité, plus fondamental mais aussi plus durable, s'accordait mal avec un électoralisme à court terme. Le Parti québécois et nombre d'intellectuels dans son sillage feront preuve d'une totale incapacité à lui opposer une autre légitimité : celle de la défense des droits collectifs, dont parlait Jérôme Proulx, cité plus haut, celle qui relève du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Le PQ esquivera donc la bataille des idées fortes, prélude aux grands combats, la bataille qui pouvait ordonner correctement les principes du droit individuel et du droit collectif.

Par son libéralisme, réputé moralement supérieur, le PQ mettra en veilleuse le droit de la nation historique canadienne-française - Québécoise francophone - à disposer de son destin. Il était pourtant clair, et ce l'est toujours, que dans le contexte d'un mouvement d'émancipation national, se ranger sur une ligne de primauté des droits individuels à la Trudeau était un poison, un cancer, une ruine.

Par conséquent, à partir d'un mouvement pour que le peuple conquis de 1760 accède à la liberté d'aménager le territoire du Québec à son image, on fera évoluer ce mouvement vers un souverainisme s'employant à fonder au Québec un petit Canada. On a assimilé l'idée trudeauiste que les droits nationaux sont chargés d'une connotation suspecte, totalitaire ou marquée par l'intolérance. En tout cas « moralement » inférieurs. En 1974, le PQ tranchera pour une approche *citélibriste*, plus associée au progressisme et au personnalisme, en fait : un mondialisme idéologique drapé dans les habits de la vertu. Il fallait priver le Canadien-Français d'un rôle dans la souveraineté, finir d'éteindre son existence politique propre dans l'enjeu constitutionnel à venir. Pour le faire, on était prêt à encourager toutes les mauvaises opinions que le Canadiens-Français pouvait entretenir sur lui-même, quitte à frôler le mépris.

C'est encore dans ce courant que s'inscrit aujourd'hui le jeune Alexis Tétreault dans son premier livre^{ix} qui explique que « Le point de ralliement est de larguer le Canada français politiquement stérile et culturellement / spirituellement vétuste pour qu'advienne un Québec tout entier porté vers l'avenir. » Dans ce projet républicain à la française, il presse de séparer la nation culturelle d'une nation politique « portée vers l'avenir », comme s'il s'agissait du premier impératif d'une libération. Nous savons pourtant très bien que chez-nous, la « nation politique », qui se traduit par une volonté d'identification à l'État du Québec, n'a pas changé l'équation. L'État du Québec, une province assujettie à un régime fédéral centralisé, ne mérite

pas tant d'égards de la part de la nation culturelle canadienne-française. Faut-il rappeler que l'élément canadien-français, bien que prépondérant par le nombre, n'a pas de prépondérance au sein de l'État provincial ; il ne dispose même pas d'une élémentaire reconnaissance statutaire. N'est-ce pas au nom de lendemains qui chantent que l'on a privé la nation culturelle d'existence politique au profit d'un État qui, somme toute, lui est indifférent ?

Influencé par des valeurs *canadian* multiculturalistes et l'essor d'un mondialisme antinational, le Parti québécois jouera sur une conception ambiguë de la nation où font bon ménage la flagornerie envers la nation historique et un devenir du Québec balisé dans le préambule de la loi 99 (2000). Une loi où seul compte le préambule, en fait, avec l'exclusion qui en est faite des Canadiens-Français dans l'énumération détaillée des composants du peuple québécois. Une fois qu'on a dit ça, tout est dit ! Le reste de la loi se résume à une grandiloquence d'occasion et des pétitions de principe qui ne servent qu'à perpétuer un débat médiatique, alimenté par les avocasseries constitutionnelles dans le régime et non sur le régime, pour le dire à la façon de Maurice Séguin.

En résumé : Le congrès de 1974, cinquième du PQ, marque, sous l'influence d'une infiltration fédérale avérée, la substitution du principe du "droit des peuple à disposer d'eux-mêmes" au principe des "droits démocratiques". Un renversement d'orientation particulièrement bien épinglé par F-A Angers. La loi 99 (2000) ne faisant ici que s'inscrire dans la continuité.

Le Canada ne reconnaît que des individus, comme des électrons libres réunis par des services sociaux et une charte des droits. L'individualisme exacerbé qu'il promeut milite pour la disparition de toute notion de « droits collectifs » et de « droits nationaux ». En réalité, sous des dehors égalitaires irréprochables, la doctrine libérale, sans le contrepoids des droits nationaux qui sont une nécessité vitale, en particulier pour les petites nations, devient simplement un totalitarisme à façade vertueuse. Le manquement du Parti québécois à défendre le droit national comme un prolongement des droits de l'homme, comme un prolongement de la nature sociale de l'individu qui s'incarne dans la nation comme dans sa grande famille, est, pour beaucoup, ce qui a fait sombrer le PQ.

Plusieurs biographes se plaisent à cataloguer Angers dans le camp d'un nationalisme traditionnel de droite. C'est aussi ce que je pensais à 17 ans, où le nœud papillon d'Angers m'apparaissait comme un indice qu'il ne reconnaissait pas la lutte des classes. Mon opinion a changé avec le temps et ce qui ressort de son analyse, et plus généralement de son engagement c'est l'image d'un patriote soucieux du bien de sa nation et un esprit que le libéralisme ne pouvait corrompre.

4- Le déclin du nationalisme 2 – Ce qu’Angers ne pouvait voir pleinement

À quoi encore faut-il attribuer le déclin du nationalisme ?

Nous avons évoqué qu’Angers ne débordait pas les cadres d’une compréhension fournie par la problématique nationale.

Nous comprenons mieux aujourd’hui que le phénomène d’affaiblissement des nationalités de l’Occident n’est pas le fruit du hasard ou d’une « évolution naturelle ». Certes, dans le choc des idées, il y a celles qui montent et celles qui périssent. Mais de façon particulièrement accentuée de nos jours, le mouvement des idées comme phénomène social n’est un phénomène aléatoire qu’en apparence. On aurait tort ici de conclure à la fatalité, mais il y a lieu d’être averti que les idées constituent une marchandise, à l’heure où tout s’achète et se vend. Les idées dominantes – ou destinées à le devenir – transitent par des réseaux identifiables, des groupements discrets d’influenceurs fortunés, des antennes universitaires complaisantes ou achetées et trouvent ensuite un écho insistant dans les médias de masse. Nous en verrons plus loin une manifestation typiquement de chez-nous quand il sera question du trudeauisme, un phénomène qu’on ne saurait dissocier d’une tendance plus générale par laquelle certaines idées d’en haut s’imposent en bas. L’immigration de masse et le multiculturalisme sont justement de ces idées qui deviennent des politiques structurantes de premier ordre, sans jamais avoir fait l’objet de vrais débats publics ou d’enjeux électoraux. Quoi qu’il en soit, il était moins courant à l’époque, dans nos milieux, d’aborder ce sujet comme je viens de le faire. On ne tiendra donc pas rigueur à Angers de l’avoir ignoré.

Pour les mêmes raisons, ses thèses sur la viabilité économique d’un Québec indépendant sont en partie dépassées à notre époque où le poids de la grande économie s’est accru de même que l’économie numérique. Les défis ne sont plus les mêmes. La puissance économique s’en trouve beaucoup plus externalisée et téléguidée. Les organisations politiques supranationales dans les domaines économiques, culturels, militaires, sportifs et du renseignement ont atteint une capacité de façonner les réalités nationales (et individuelles !) qui n’existait pas à ce point en 1980. Donc, aux causes internes du déficit d’autonomie s’ajoute le poids accru des causes externes. Ces phénomènes globaux font mal à l’indépendance des pays et des nations. Ils font mal à la France et au Québec, comme à tant d’autres peuples. Angers n’avait pas anticipé non plus l’ampleur que prendraient les questions de la laïcité et de l’immigration à marche forcée, deux éléments qui accentuent notre déposssession culturelle.

Les nouvelles réalités, décrites plus haut, n’infirmement cependant en rien les thèses d’Angers. Elles confirment plutôt l’urgence d’un rééquilibrage du monde par un retour des souverainetés fortes, seules instances capables d’imposer des limites aux ambitions de puissance démentielles, qui vont jusqu’au contrôle du cerveau humain. Les thèses de cet ordre se retrouvent validées chez un auteur érudit comme Yuval Noha Hariri^x, reçu et promu d’abord par les élites de l’hyper classe avant que ses livres ne passent, grâce à ces médiations, au rayon des best-sellers.

5- La Fédération des Canadiens-Français et la doctrine de François-Albert Angers.

Dans sa critique d'octobre 1980, les objections d'Angers contre le virage étapiste et libéral forment un tout cohérent. Peu en ont repris les idées pour les mettre à jour ou s'en servir comme le point de départ d'une doctrine du national, y compris au sein des associations où il avait longtemps tenu le flambeau. Après plus de quatre décennies, son témoignage demeure précieux. Il nous fait comprendre une trahison que l'on peut aujourd'hui attribuer à une infiltration fédérale qui a pu percer un leadership friable, malléable et peu conscient de ses responsabilités supra-gouvernementales supérieures. Son message demeure limpide sur deux aspects particulièrement décisifs :

- la nation a été remplacée par une autre, plurinationale et pluriculturelle, une crainte qu'il avait exprimée. Nous ajoutons qu'elle est pluraliste, mais d'une pluralité à deux vitesses, au sein de laquelle les Canadiens-Français ne sont même pas au bloc de départ;
- notre État français, français de langue et de civilisation, que Lionel Groulx appelait de ses vœux ou que Daniel Johnson avait dans ses cartons, nous l'avons perdu.

Ce qu'Angers ne pût prévoir, c'est que la voie royale de la libération, fondée sur le droit des peuples allait disparaître, par suite de l'incrustation de la voie référendaire dans l'imaginaire populaire.

La Fédération des Canadiens-Français reconnaît la contribution exceptionnelle de François-Albert Angers et s'en inspire pour mettre à jour une tradition patriotique qu'Angers avait lui-même reçue de prédécesseurs. Nous avons montré plus haut que des éléments de son argumentaire demandent une révision, notamment parce que la situation a changé. On peut encore rajouter que le pouvoir de la nation sur l'État-province du Québec, qui était un peu plus grand en 1980, s'est dégradé avec la loi constitutionnelle de 1982. Cette situation n'invalide pas mais, tout au contraire, renforce l'importance pour les Canadiens-Français de se reprendre en mains pour défendre leur existence.

Visionnaire, il avertira le PQ de sa fin. Son analyse rappellera aux plus vieux et apprendra aux plus jeunes qu'une voix libératrice s'était bel et bien fait entendre sans trouver d'écho. Mais elle ne s'est pas éteinte.

Citons de nouveau un John Grube dithyrambique :

Cette pensée saisit le meilleur de la pensée nationale, depuis l'intendant Jean Talon jusqu'à nos jours ou, si vous préférez, de Bourassa à Vallières. [...] Ainsi, elle existe la pensée nationale du Québec! Ce petit pays irrédentiste ne se satisfait pas de la pensée toute faite ou d'idées importées du voisin en pièces détachées. [...] Désormais, au Québec, celui qui écrira l'histoire de cette pensée nationale ne pourra omettre ou diminuer l'apport et la vitalité intellectuelle qu'y a introduite M. François-Albert Angers!

Les conclusions de F-A Angers sont sans appel :

Nous allons perdre notre Québec même en accédant à l'indépendance politique.

Plus loin :

En fait, si nous insistons pour n'être que des Québécois, notre sort se réglera vraisemblablement en fonction de la confusion qui en résulte. Notre histoire nationale propre vient pour ainsi dire de se terminer.

François-Albert Angers avait tout compris de l'arnaque néonationaliste dès 1980, la Fédération des Canadiens-Français s'est rangée sur ses propositions principales pour que le patriotisme authentique ne meure pas.

- 1- Nous sommes la nation historique qui a fondé le Canada.
- 2- L'indépendance ne relève pas du principe démocratique, mais du droit des nations. Par conséquent, seuls les membres de la nation concernée ont le droit de décider de leur destin.
- 3- Et je cite: « *Ce qui est indéniable, c'est que dans notre situation historique, il est plus facile de faire passer et accepter notre cause en nous définissant comme Canadiens-Français plutôt que comme Québécois.* »

Pour sa pertinence qui demeure après 42 ans, et pour bien mesurer toute la profondeur de la dérive péquiste (et ceux qui la prolongent), nous reproduisons ici la majeure partie du texte prémonitoire avec nos commentaires. Les soulignements dans les citations sont de nous.

* * *

APRÈS LE RÉFÉRENDUM II ^{xi}

François-Albert Angers

Les dangers d'une opération référendaire mal engagée et mal conduite

[larges extraits, les soulignements sont de nous]

La cause fondamentale du Québec indépendant a changé de sens.

...depuis la fondation du RIN jusqu'à l'opération référendaire du gouvernement issu du parti Québécois, la cause fondamentale du Québec indépendant a changé de sens. Et à un point tel, à travers les divers épisodes référendaires, que la légitimité même de la cause québécoise se trouve compromise. Mais de cela le parti Québécois, comme le gouvernement Lévesque, ne sont pas seuls responsables, même si on ne peut exonérer trop facilement ce dernier d'avoir développé des complexes qui n'allaient pas de soi et, qui ont tendu à desservir, sinon à trahir même la véritable cause québécoise.

Mise à l'index du nom des fondateurs du Canada et de nos valeurs.

La cause est québécoise parce qu'il s'agit d'un territoire ayant nom, le Québec, qui réclame son indépendance. Mais il reste qu'une des principales raisons de la confusion où nous sommes tombés vient de ce que la nouvelle génération des néonationalistes indépendantistes des années 1960 a voulu rompre avec l'histoire qui avait fait de nous, d'abord les seuls vrais Canadiens et fondateurs du Canada, à quoi s'était ajoutée la distinction de "Canadiens-Français", quand les Anglais vivant au Canada ont voulu se dire aussi des "Canadiens". Dans un sursaut de fierté anti-colonialiste mal dirigée, on a voulu mettre à l'index jusqu'au nom "Canadien", pour ne plus être que des "Québécois". Cela a correspondu d'ailleurs avec un processus général de répudiation des valeurs que véhiculait notre histoire nationale, de construction d'un nouveau nationalisme proprement québécois qui n'aurait rien de commun avec l'ancien, dont on voulait totalement se dissocier.

Nous avons changé de nation, carrément. Les Canadiens [français et fondateurs] pouvaient se comparer raisonnablement semblables à d'autres, tels que sont les Kurdes en Turquie, les Ouïgours en Chine, les Tchétchènes en Russie ou les Zoulous en Afrique du Sud. Et pourquoi pas aux Innus du Québec, dont l'existence nationale, assortie de droits, est reconnue par Québec, à titre de nation culturelle et ethnique ? Tiens, voici donc une nation ethnique bien accueillie par Québec et Ottawa ! Pourtant, P. E. Trudeau refusait radicalement d'admettre cette idée en 1969, elle est devenue l'article 35 de la loi constitutionnelle en 1982 ^{xii}.

Les Premières Nations ont obtenu des gains considérables parce qu'ils ont ravivé leur mémoire collective et fondé leurs réclamations en partie sur cette base. En rejetant leur propre identité historique, les Canadiens-Français se privaient d'une démarche comparable.

Car les Canadiens-Français pouvaient eux aussi revendiquer l'existence nationale de concert avec une autochtonie de deuxième rang historique, créée par une colonisation anglo-saxonne allochtone, issue d'une Conquête militaire. C'est la fusion, au sein du Québec, de ceux qu'on avait appelés depuis la Confédération les deux peuples fondateurs qui a tout simplement rayé les droits nationaux des Canadiens de souche. C'est pourquoi la souveraineté est maintenant orpheline de toute justification historique ou socioculturelle, elle n'est plus justifiée que par des droits et des prétentions civiques. La souveraineté, un projet façonné pour intéresser tous les Québécois n'a intéressé que les « Québécois francophones » dénationalisés.



L'expression québécois n'avait pas d'histoire et allait nous engager dans une lutte de signification.

Les tenants du changement de nom...

...n'ont pas assez tenu compte que l'expression "Québécois", elle, n'avait pas d'histoire et que tout le monde, ne la comprenant pas ou se refusant même à la comprendre comme eux, allait nous engager dans une lutte de signification de ce qu'est un Québécois. Tant que nous nous disions Canadiens-Français, personne d'autres que nous ne pouvait s'identifier à notre histoire, à nos droits, sans accepter de s'identifier à nous, tels tant de Canadiens-Français qui portent effectivement des noms anglais, irlandais ou écossais.

La dérive libérale, la démocratie détournée, la peur du colonisé et le gouffre de l'identité québécoise.

Dès que nous nous sommes dits Québécois s'est amorcée la prétention de beaucoup d'autres d'être Québécois autant que nous. Nous venions de leur offrir la chance de nous voler non seulement notre nom, mais notre pays même du Québec. Et notre gouvernement issu de la pensée indépendantiste a donné une sorte de sanction légale à ces prétentions en établissant le droit de vote au référendum de l'autodétermination sur la citoyenneté canadienne et la résidence au Québec, et non pas sur l'appartenance nationale qui fonde ce droit. Le prétexte? Il lui fallait se comporter ainsi pour agir en bon démocrate et en esprit dépourvu de tout préjugé raciste. Le sort d'une nation, de notre nation, a été ainsi remis aux mains d'une proportion importante de Québécois qui n'en font pas partie.

Le libéralisme évacue les droits nationaux qu'il transforme en droits de la majorité.

Dans cette nouvelle perspective, le caractère français du Québec n'est plus qu'une question de majorité actuelle, non plus une question de droits nationaux fondamentaux, historiques, donnant droit de réclamer la latitude d'aménager le territoire en nation française de langue et de civilisation. La nouvelle situation présuppose que les autres groupes ne se distinguent de nous que par le nombre, et constituent des communautés aussi valides que la nôtre et dont nous devons, comme majorité, respecter les particularités en renonçant aux efforts d'intégration et d'assimilation...

F-A Angers caractérise l'arnaque référendaire :

... la nation qui est à l'origine de toute cette action pour un Québec indépendant est en train de se laisser dessaisir de la propriété du Québec qu'elle réclamait en affirmant son droit à l'autodétermination. Elle admet la règle que la minorité "étrangère", coalisée avec une minorité des membres de la nation, puisse décider de l'avenir politique de celle-ci et de son orientation culturelle. Actuellement "française et pluraliste" dit-on, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'une autre majorité s'estime justifiée de la déclarer autre selon l'état de majorité ou de minorité des groupes qui fondent le pluralisme.

Par son sens de nom propre et de nationalité, il faut refuser de traduire Canadien-Français par French canadian.

Michel Brunet avait trouvé la vraie formule, celle qui a de la substance, quand il refusait de traduire les termes et distinguait au Canada deux nations: les "Canadiens" formant une nation sociologiquement bien caractérisée, mais privée de son État, et les "Canadiens", nouvelle nation en formation à l'intérieur du territoire enlevé à la France et tentant de nous éliminer par émigration, assimilation ou minorisation à l'état d'insignifiance par noyade dans un flot d'immigrants. C'était reconnaître le fait, qui ne pourra jamais être changé, que nous sommes et avons été les seuls Canadiens, on peut dire au moins jusqu'à la guerre de 1914. Même cette distinction sémantique que nous nous sommes laissé imposer, sur la différence de sens du mot "nation" en anglais et en français, est en bonne partie de la foutaise que nos trop grands soucis de bonne entente nous ont fait gaver pour nous faire accepter comme normal que les Anglo-Canadiens ne nous considèrent pas "as a nation". Séraphin Marion montrait, dans Le Devoir du 9 ou 10 juillet 1980, que tous les auteurs anglais d'avant 1850 parlaient de nous comme étant "la nation canadienne".

Et je répète encore une fois que Lord Durham, dans sa formule célèbre parle de "two nations at war in the same State".

Précisions importantes sur la graphie canadienne-française et le tiret.

L'addition du mot "français" à Canadien est devenue nécessaire parce que des Anglais ont voulu à un moment donné se considérer comme "Canadians" et que nous avons voulu bien préciser notre différence en cas de traduction. Canadiens-Anglais et Canadiens-Français expriment donc bien ce que nous sommes respectivement comme nations, et non les termes Québécois, Ontariens ou Albertains, etc. Et nous aurions dû garder, comme Benjamin Sulte, l'écriture "Canadien-Français", plutôt que le "Canadien français" imposé par l'autorité littéraire d'Oliver Asselin. La seconde ne distingue pas une nation canadienne-française, mais une nation canadienne comprenant comme qualificatif, et non comme substantif, des gens d'expression française. L'autre est le nom composé d'un peuple d'origine française qui a fondé le Canada et s'y est développé en formant une nouvelle nation.

La Fédération des Canadiens-Français a adopté la graphie de Benjamin Sulte recommandée par François-Albert Angers et la recommande.

Angers réfute deux faux arguments.

- Les Canadiens-Français des autres provinces

Il est bien évident que les Canadiens-Français des autres provinces continuent d'appartenir à la nation, comme restent Français tous les Français hors de France qui maintiennent leur attachement à leur patrie d'origine. Cela ne veut pas dire qu'en continuant de nous appeler Canadiens-Français nous étions obligés de faire participer à nos décisions du Québec ceux qui ont quitté celui-ci...

- La nation ethniciste

N'y a-t-il pas déjà au Québec tous les Harvey, les Murray, les Warren, les McNicoll, les Blackburn, les Fraser, les Allen, etc., pour régler ce débat.

Les Québécois, tel que nous avons accepté de les laisser définir pour la participation au référendum, ont-ils droit à l'autodétermination ?

Problème éminemment sérieux donc que cette confusion autour du "Québécois", car elle met en jeu le fondement même de notre légitimité à revendiquer le droit à l'autodétermination dans l'intention de pouvoir construire nous-mêmes le Québec de demain. Car la question se pose: les Québécois, tel que nous avons accepté de les laisser définir pour la participation au référendum, ont-ils droit à l'autodétermination? Je crains fort que la réponse ne soit: NON! Car ce Québec-là n'est pas propre aux seuls Canadiens-Français, peuple conquis, réclamant comme tel, et légitimement comme tel seulement, sa libération. Ce Québec-là est un produit de l'histoire canadienne et sur lequel le Canada a des droits si ce n'est pas la primauté des nôtres que nous affirmons.

Nos droits nationaux ne relèvent pas du principe démocratique, mais du droit des peuples.

Car le droit à l'autodétermination ne relève pas du principe démocratique, mais du droit des peuples, des vrais peuples à disposer d'eux-mêmes. Et le Québec de "tous les Québécois" indifférenciés n'est pas un vrai peuple, mais une partie de ce peuple canadien qui tient la nation canadienne-française en sujétion.

Ne voit-on pas le ridicule de parler du droit à l'autodétermination, par rapport au Canada, des Canadiens-Anglais vivant au Québec? Pour eux, voter "oui" au référendum eut équivalu à une trahison de leur vrai pays, le Canada; une injure à la nation "Canadian" dont ils font partie. Leur demander de dire "oui" à notre autodétermination ?

Les scrupules loufoques de René Lévesque plaidés par Claude Morin.

La gravité des torts causés à notre nation par l'infiltration fédérale.

Situation complètement loufoque, dont un René Lévesque n'a pas su se tirer en raison de faux scrupules démocratiques et d'une peur quasi morbide de tomber dans le racisme, alors que ce dont il s'agissait, c'était d'avoir le courage d'affronter la vérité contre les déchainements de faussaires de la démocratie soucieux de leurs privilèges et de leur domination.

L'absolutisme des libertés individuelles, amenées par le libéralisme a annihilé le droit et les libertés collectives. Le Québécois reconduit la mollesse de caractère du Canadien-Français, trait dont il croyait s'être défait par la magie d'un changement de nom. Ce que souligne Angers relève du fait que nous nous sommes trop convaincus d'être une majorité au Québec, certes une majorité statistique, mais, en revanche, une minorité sociologique et politique. Nous avons négligé de reconnaître que notre appartenance au Canada faisait de nous une minorité pure, que notre appartenance au Canada était toujours l'élément prépondérant dans la détermination de notre existence collective.

Mais pourquoi ne blâmer qu'un René Lévesque, alors que j'ai vu tant de nos nationalistes même les plus traditionnels se sentir tout honteux à la seule pensée qu'on pourrait nous accuser de racisme parce que nous tenterions de faire reconnaître les exigences du plus élémentaire bon sens: à savoir que doivent voter sur un tel problème, ceux-là seuls qui appartiennent, non pas à un certain territoire, mais à la nation concernée. Ferions-nous voter tout le Québec s'il s'agissait de savoir si les Inuits veulent s'autodéterminer? Cela qui nous paraîtrait d'un ridicule achevé ne l'est pas moins même si les "étrangers" ne sont que 20% du Québec.

Le droit à l'autodétermination supplante et ordonne le principe démocratique.

Fort bien. Mais si le premier référendum de 1980 était un précédent, celui de 1995 devient de la jurisprudence, une tradition à laquelle nous sommes tenus. C'est un désastre. Le droit à l'autodétermination tenait, tant que nous étions des Canadiens-Français.

Non, le droit à l'autodétermination ne peut pas être fondé sur l'idée de démocratie, car on aboutirait à l'absurde. Au nom de la démocratie, n'importe quelle section de territoire, n'importe où, pourrait décider de se séparer si tel le voulait la majorité de ses habitants. Les Montréalais pourraient décider demain de former un pays indépendant, et ainsi de suite du Saguenay-Lac-Saint-Jean, etc. Le droit à l'autodétermination est une affaire de nation, c'est-à-dire de communauté ayant une histoire, de vie en commun, dans un état d'affinité généralement linguistique et culturel, etc., avec l'exigence de l'occupation historique d'un territoire, qui rend praticable l'exercice du droit. Ce droit supplante et ordonne le principe démocratique auquel il interdit de pouvoir briser la communauté nationale sur la base de fantaisies individualistes majoritaires

Et au moment de l'exercice du droit, il est proprement absurde de faire voter des personnes qui sont en dehors de la communauté concernée. Cela, qui devient si difficile à saisir, et même à admettre dès qu'on fait intervenir le terme "Québécois", saute aux yeux si on parle des Canadiens-Français.

Que sont les anglo-canadiens qui vivent au Québec ?

Avec les progrès d'un libéralisme à marche forcée, devenu le *wokisme*, la fenêtre opportune qui s'était ouverte avant 1980 s'est refermée. À moins d'un recul du monde anglo-saxon qui permettrait de revenir à l'exercice d'un droit international véritable...il y a maintenant trop loin de la coupe aux lèvres.

Mais alors que faire des Anglo-Canadiens qui vivent avec nous depuis presque toujours et qui s'estiment aussi Québécois que nous? Ils s'estiment peut-être aussi Québécois que nous parce qu'ils aiment vivre physiquement au Québec à leur façon. Mais s'ils restent Canadiens-Anglais, ils ne sont évidemment pas Canadiens-Français de quelque façon que ce soit. Ils ont leur citoyenneté canadienne, mais ils n'ont pas encore les qualités d'une citoyenneté québécoise qui devrait se définir en fonction de la communauté francophone du Québec si celui-ci était, avait été ou devenait un pays indépendant.

Nous allons perdre notre Québec même en accédant à l'indépendance politique. C'est clair.

Aujourd'hui, après le référendum, après que contre tout principe valable, que par faux démocratismes et à l'encontre de tout bon sens, nous avons accordé le droit de se prononcer sur l'autodétermination à tous les Québécois canadiens sans distinction d'appartenance nationale autre que canadienne, une réflexion sérieuse va s'imposer à ceux qui songent encore à un Québec indépendant quant à savoir quelle sorte de Québec ils veulent construire. Et si c'est un Québec français qu'ils envisagent, des redressements majeurs d'attitudes vont s'imposer. Dans la perspective de l'évolution actuelle, ce qui se prépare, c'est un tout autre Québec que celui que nous avons travaillé à libérer: un Québec bilingue et biculturel, multilingue et multiculturel. Nous allons perdre notre Québec, même en accédant à l'indépendance politique.

Le souverainisme libéral admet le droit de la minorité de nous déposséder.

Le Québec que nous voulions libérer, c'est le Québec conquis en 1760 et qui a vécu depuis sous divers régimes d'occupation de types constitutionnels plus ou moins élargis en termes de libertés démocratiques. Nous songions qu'un jour, ce Québec-là, le Québec des Français canadiens, foyer d'une nation, se prononcerait lui-même avec tous ceux qui l'ont joint, pour faire rayonner en Amérique une civilisation franco-québécoise. Or ce n'est pas ce Québec-là qui est impliqué dans l'œuvre mise en train par le gouvernement actuel au référendum. C'est un Québec curieux, bigarré, dont on ne peut pas dire que son peuple désire, ou peut désirer sa libération. Oui! Mais la majorité fait la règle du jeu, rétorque-t-on. — Mais, justement, cela n'a rien à voir avec la question. Encore une fois, ce n'est pas un problème de majorité, mais de droit que nous pouvons avoir comme nation de leur réclamer en justice la liberté de disposer de nous-mêmes. Si ce n'est pas cela, c'est qu'alors nous admettons leur droit de nous déposséder éventuellement quand ils auront pu devenir majorité faute d'avoir été assimilés.

Notre histoire propre, notre épopée en Amérique vient de se terminer.

*En fait, si nous insistons pour n'être que des Québécois, notre sort se réglera vraisemblablement en fonction de la confusion qui en résulte. Notre histoire nationale propre vient pour ainsi dire de se terminer. Avec notre population décroissante, vieillissante, par dénatalité, le développement économique du Québec, en s'activant, va appeler **un peuplement croissant d'immigrants de toute sorte devant qui nous démissionnons en leur conférant tels qu'ils sont les mêmes droits que nous avons de décider de l'avenir du Québec.** Cela pèsera encore plus fort pour le "non" dans de prochains référendums. (...) Autrement, notre sortie du Canada deviendra chaque jour plus impossible, pendant que notre proportion dans l'ensemble canadien se dégradera rapidement, donc notre influence à Ottawa. Et dans Québec même, notre proportion s'amenuisera, quoique plus lentement; à la faveur de quoi grandiront les réclamations multiculturelles résultant de notre renonciation à la liaison "Québécois" et "intégration ou assimilation à la nation originelle".*

Un OUI de « tous les Québécois » accoucherait d'un petit Canada.

De sorte qu'un "oui" ne résoudrait guère mieux le problème pour autant qu'il reste posé dans la perspective "québécoise" actuelle plutôt que canadienne-française. Un "oui" massif obtenu avec la collaboration des anglophones et des allophones dans l'équivoque du droit à la non-intégration, créerait les bases d'un Québec nouveau. Car alors, ceux-là s'estimeraient reconnus comme des communautés distinctes, pourvues de droits et se retrouvant, au Québec, dans la même position que nous avons soutenu être à l'intérieur du Canada. Ils nous réclameraient leur droit de rester eux-mêmes en raison même du droit que nous leur avons concédé de décider avec nous selon leur entité propre.

La théorie des « droits acquis » devient la théorie des « droits consacrés » ou pourquoi René Lévesque a toujours été une sorte de coqueluche des anglos.

Lors du débat sur la langue à propos du bill 63, j'ai fait remarquer, dans mes analyses de L'Action nationale, que la façon dont René Lévesque conduisait son argumentation d'opposition, en fondant les droits des anglophones sur une théorie de droits acquis, engageait le Québec dans la voie de la formation d'une seconde Belgique, c'est-à-dire d'un pays finalement bilingue, non pas d'un vrai Québec français. Grâce à Camille Laurin, la loi 101 nous a évité les confusions les plus flagrantes en réduisant les droits statutaires reconnus des anglophones au rang d'un privilège consenti généreusement en raison de considérations historiques spéciales, non en vertu d'un droit fondamental réel; et en orientant toute la loi dans le sens d'une francisation totale de toutes les autres institutions. Ainsi s'est affirmée l'existence et se sont fondées les bases d'un Québec français linguistiquement parlant, qui laisse sous-entendre nos droits, non pas de majorité démocratique, mais de nation possédante du Québec, d'en faire un pays de culture "québécoise" au sens, qu'il faut inéluctablement faire intervenir si l'on veut se comprendre, de "canadienne-française".

« ...la nation possédante de droit et seule justifiée d'exercer ses droits pour construire un Québec de culture... canadienne-française. »

Mais cette législation restera bien fragile et finira par sauter, si dans tout le reste de notre politique nous ne nous affirmons pas comme la nation possédante de droit et seule justifiée d'exercer ses droits pour construire un Québec de culture... canadienne-française. Car si je dis "québécoise", tous les "Québécois" tel que nous les avons fait voter au référendum sur leur libre disposition d'eux-mêmes, tels qu'ils étaient, — réclament le droit perpétuel de rester ce qu'ils sont, de se développer comme communauté anglaise, italienne, allemande, ukrainienne, etc. Et il n'y a plus une nation du Québec de culture bien définie, mais une nouvelle nation québécoise en formation dont la culture ultime sera le résultat d'un mixage plus ou moins complet des cultures des différentes ethnies selon leur bon vouloir. En ce sens, le "non" massif de l'élément non-canadien-français de la population québécoise sauve en partie la situation en faisant la preuve concrète de l'erreur commise; et nous permet de nous reprendre.

Mais c'est notre histoire nationale, les droits historiques qui en découlent pour fonder notre autorité qui, seule, nous justifie de réclamer la possession fondamentale et le droit d'aménager le Québec selon notre culture par l'intégration et l'assimilation graduelle de ceux pour qui nous sommes une terre d'asile, de liberté et de prospérité. Et non pas notre majorité qui n'est en la matière qu'instrumentale dans la possibilité de faire valoir nos droits. Serions-nous minorité, ou le deviendrions-nous que nos prétentions n'en seraient pas moins fondées, quoiqu'évidemment plus difficiles à exercer.

En pratique, cette dernière possibilité, évoquée en 1980 est à nos portes en 2022, en voie de se réaliser. Nous en sommes là...

Jugement sur l'Action nationale - le libéralisme gangrène nos institutions les plus respectées.

Inutile de dire que dans la tradition de L'Action nationale, le nouveau Québec "français et pluraliste" dont ne parlent d'aucuns est trop plein de l'équivoque du Québécois indifférencié pour ne pas risquer d'être une trahison de la lutte séculaire pour un Québec français. Ce qu'il s'agit de faire respecter ce sont les droits de notre nation française d'Amérique de retrouver la possession pleine et entière du territoire national qui lui reste de sa longue histoire de lutte pour le triomphe d'un lieu de civilisation française en Amérique.

Droits de minorités ethniques et intégration à la culture nationale.

Cela ne veut pas dire que nous nions les droits individuels des minorités ethniques qui habitent avec nous de conserver à leur guise leur langue et des traits de leur culture originelle, qui ne peuvent qu'être une cause d'enrichissement de notre propre culture. Mais cela veut clairement dire que nous devons cesser d'avoir peur de parler d'une politique intelligente et humaine d'intégration de ces ethnies à notre culture nationale de façon que leurs membres deviennent progressivement de véritables Québécois-Canadiens-Français avec les générations. Il nous faut cesser de nous laisser rendre honteux, par la propagande anglophone répandue chez nous par les ethnies, de parler d'intégration et même d'assimilation des minorités à notre civilisation.

Tant de confusion depuis dix ans - 1970 - en fait 1974, cinquième congrès du PQ, le congrès de la soumission tous azimuts à la doxa du libéralisme.

...nous avons malgré nous généré tant de confusion depuis dix ans. Que nous nous désignons comme Québécois ou comme Canadiens-Français, il va nous falloir remettre de l'avant avec beaucoup de force et de détermination, par une surenchère de cœur bien dirigé, l'essentiel: à savoir que le Québec est la partie du Canada (historique nous n'y pouvons et n'y pourrons jamais rien) nettement destinée par toute son histoire à incarner le fait français en Amérique. Et qu'il n'est pas question d'en démordre, si antidémocratiques ou racistes qu'on puisse nous prétendre pour cela.

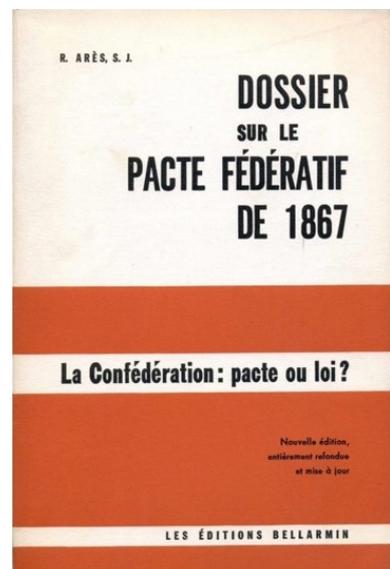
Ce qui est indéniable, c'est que dans notre situation historique, il est plus facile de faire passer et accepter notre cause en nous définissant comme Canadiens-Français plutôt que comme Québécois. La preuve en est maintenant faite par les confusions dans lesquelles cette dernière notion a fait tomber même nos chefs supposément les plus avisés. Mais si on n'y peut plus rien psychologiquement; par rapport à nous, à cette "fierté d'être Québécois" qui en a motivé plusieurs, alors que cette fierté nous pousse à vouloir trouver, à partir de là, la formulation plus significative capable de nous tirer de la fraude dont nous sommes en train de devenir les victimes consentantes. Il faut nous rendre compte comme avec Michel Brunet pour le terme "canadien" qu'il y a à distinguer pareillement deux sortes de Québécois; parallèlement aux expressions "Canadiens" et "Canadians", il y a des "Québécois" et des "Quebeckers". De sorte que parallèlement encore et pour fins de distinction en traduction, il faudrait parler de "Québécois-Français" et de "Québécois-Anglais", dont ressortira l'évidence que le droit à l'autodétermination ne concerne et ne peut concerner que les Québécois-Français, les autres ne pouvant nullement y être impliqués, sauf par rapport au droit des Québécois-Français de le leur imposer en s'autodéterminant. Les considérations de politique électorale, de langage édulcoré sur le sujet pour gagner le vote des autres ne doivent plus être tolérées par rapport à cette ligne droite. Si nous ne sommes pas disposés à affronter les exigences d'une politique d'autodétermination, n'en parlons plus et passons à autre chose.

Conclusion générale

Une dernière question à laquelle il nous faut répondre. Nous le ferons sommairement pour cette fois, quitte à y revenir plus en détail une autre fois.

Quel est le programme constitutionnel des Canadiens-Français ?

L'indépendance ne peut être envisagée qu'à travers un fédéralisme des nations, qui est notre tradition nationaliste depuis la Confédération. Les débats constitutionnels du passé n'avaient pas tranché, laissant les Anglais et les Canadiens-Français avec deux idées opposées. À la question que posait Richard Arès ^{xiii}: La Confédération : pacte ou loi, on peut croire qu'il s'agissait sociologiquement d'un pacte et juridiquement d'une loi. Confédération de nations de provinces dénationalisées ? C'était là que tournait tout le contentieux constitutionnel du XXe siècle, repris dans les formules d'Égalité ou indépendance et de Souveraineté-association. Malgré la rhétorique indépendantiste, même le référendum de 1995 prévoyait un partenariat. Il faudra revenir à une approche plus pragmatique et mettre de côté les fixations sur des objectifs qu'il est impossible d'atteindre, après avoir pris conscience de notre puissance décroissante. Les Canadiens-Français auraient tout intérêt à parler de nouveau pour eux-mêmes, constituer de nouveau une force politique indépendante.



Finalement, si vous avez lu les 8137 mots que compte ce texte, vous savez maintenant pourquoi la Fédération des Canadiens-Français existe et ce qu'elle défend. S'il reste une chose à rajouter c'est d'appeler à se mobiliser pour l'action, réclamer la reconnaissance de la nation canadienne-française par Québec et Ottawa, [comme nous l'avons fait à l'occasion des vingt ans de la loi 99 \(2000\)](#)^{xiv}. La Fédération des Canadiens s'emploiera, comme ici, à diffuser et à mettre à jour la contribution de François-Albert Angers à notre doctrine nationale.

Voilà ! Avec cette lecture pour point de départ, nous sommes préparés pour répondre aux néonationalistes. Nous les attendons de pied ferme.

ⁱ <https://vigile.quebec/articles/coups-d-eclat-autour-du-bill-63>

ⁱⁱ <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3531775>

ⁱⁱⁱ Grube, John; La pensée nationale de François-Albert Angers, L'Action nationale, octobre 1980, p.153 <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3531775>

^{iv} Id.

^v Angers, F-A; Où est le byzantinisme? L'Action nationale, 48 (mars 1959) p. 280

^{vi} Dossier des 45 ans de l'étapisme : <http://www.lebonnetdespatriotes.net/lbdp/index.php/video/lbdpddr/item/22754-entretien-avec-gilles-verrier-sur-radio-info-cite>

^{vii} <https://gilles-verrier.blogspot.com/2019/11/conclusions-du-forum-les-45-ans-de.html>

^{viii} Vidéo de Alain de Benoist : https://m.youtube.com/watch?v=AOGyevtim_I

^{ix} <https://canadiens-francais.com/la-nation-qui-nallait-pas-de-soi-recension/>

^x Yuval Noah Harari Sapiens et Homo Deus – Pour une récession et critique approfondie, je recommande Michel Drac <https://youtu.be/qgqc8oWxpEI>

^{xi} <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3531775>

^{xii} L'Impasse amérindienne Trois commissions d'enquête à l'origine d'une politique de tutelle et d'assimilation, Septentrion, 2010, p.481, Cité par René Fumoleau : Aussi longtemps que le fleuve coulera. La Nation dénie au Canada, Septentrion, 1994, p. 407 Trudeau s'exprimera sans détour le 8 août 1969,

« ...à Vancouver, il manifeste brutalement son impatience : « Les droits ancestraux, ça veut vraiment dire : "Nous étions ici avant vous, vous êtes arrivés et vous avez pris notre terre, et probablement vous nous avez roulés en nous donnant des choses insignifiantes en échange des immenses étendues de notre territoire, et nous voulons rediscuter tout cela ! " et [...] " Notre réponse est Non ! " Trudeau était un incondicional des droits individuels. Une revendication fondée sur des droits collectifs lui faisait perdre patience. »

^{xiii} Richard Arès, Dossier sur le pacte fédératif de 1867, éd. Bellarmin, 1967, 264 p.

^{xiv} <https://gilles-verrier.blogspot.com/2020/12/communique-la-federation-des-canadiens.html>

4- Frais d'adhésion

Faites parvenir ce formulaire à l'agent de liaison de la Fédération à l'adresse de courriel Pierre.Bouchard08@videotron.ca. Nous vous contacterons pour le paiement.

Fédération des Canadiens-Français Adhésion

Nom et prénom

Adresse

Téléphone

Courriel

Facebook

Comté électoral / ou région

Votre cotisation annuelle de 20 \$ doit être réglée par virement Interac à Pierre Bouchard (Pierre.Bouchard08@videotron.ca). Avec un arrangement préalable elle peut aussi être réglée par chèque et envoi postal. Un reçu vous sera envoyé par courriel. Adhésion de soutien : 100 \$. Les paiements peuvent être étalés à raison de 10\$ par mois.

Le néo-nationalisme a rendu muette la nation canadienne-française.
Pour lui redonner du poids politique, rejoignez nos rangs !